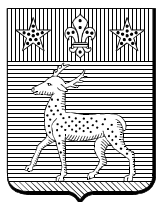


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le trente mars à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 22/03/2018

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., LESBROS JM. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absent :** Mr JACOMET M..

**objet : admission en non-valeur M40**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Mme BARRE Aurore était redevance sur l'année 2017 de 101.80€ TTC représentant la redevance eau/assainissement du 2<sup>e</sup> semestre et que la commission de surendettement a ordonné l'effacement de cette dette, il convient de prévoir cette somme au BP au compte 6542 afin de procéder à son annulation.

Adopté à l'unanimité

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2018 004-210400909-20180330-DE_2018_011-DE